



**RAPPORT ANNUEL 2013-2014
BASÉ SUR LE RENDEMENT
CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL
TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR**



MOT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

St-Jean, 19 novembre 2014

Honorable Susan Sullivan, M.H.A.
Ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
C.P. 8700
St-Jean (TNL) A1B 4J6

Madame la Ministre,

Conformément aux exigences du *Transparency and Accountability Act* pour les entités de «Catégorie Un», j'ai le plaisir de vous soumettre le rapport de rendement annuel 2013-2014 du Conseil scolaire francophone de Terre-Neuve-et-Labrador (CSFP).

Le CSFP (Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador) a connu et connaît toujours une croissance forte et régulière. En effet, avec une clientèle scolaire de 358 élèves cette année, et une prévision de 400 élèves pour 2015-2016, on peut dire que ce dernier est en bonne santé.

Le Conseil d'administration et le personnel du CSFP ont travaillé fort pour réaliser les buts et les objectifs de trois ans, soit l'amélioration de la qualité de l'éducation en français, l'amélioration de la communication et l'amélioration de l'efficacité organisationnelle.

Le présent rapport annuel 2013-2014 est donc axé, actuellement, sur les objectifs identifiés tout au long de ce même rapport, du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 et sur les buts définis par le plan stratégique 2013-2014. Je signe donc ce rapport, Madame la Ministre, au nom des membres du Conseil d'administration du CSFP.

En vous remerciant de votre collaboration dans le développement de l'éducation francophone à Terre-Neuve-et-Labrador, veuillez agréer, Madame la Ministre, mes salutations distinguées.

Ali Chaisson, président



PROFIL DU CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL

Vision du CSFP

La vision du Conseil scolaire francophone provincial est celle d'un système d'éducation de langue française et de cultures francophones permettant la réussite, la construction identitaire, l'épanouissement et l'ouverture sur le monde de chaque élève.

Mission

En date du 30 juin 2017, le Conseil scolaire francophone provincial aura amélioré le système éducatif francophone afin d'assurer que les élèves possèdent les habiletés nécessaires à leur réussite tout en préservant leur identité culturelle francophone.

Mandat

Le mandat du CSFP est d'offrir la programmation prescrite ou approuvée pour les élèves de la maternelle à la 12^e année dans le système scolaire d'enseignement en français langue première. L'annexe A présente la liste entière des responsabilités et des pouvoirs du CSFP selon la *Loi scolaire, 1997*.



PROFIL DU CSFP

Les bureaux administratifs du CSFP sont sis au 65, chemin Ridge, St-Jean, TNL, soit au Centre Scolaire et communautaire des Grands-Vents.

Le 30 septembre 2013, le CSFP avait une clientèle de 358 élèves, de la maternelle à la 12^e année. Par ailleurs le CSFP prévoit une augmentation de près de 3% pour l'année scolaire 2014-2015. De plus, l'entente avec la Commission scolaire du Littoral du Québec est toujours en vigueur, pour permettre la scolarisation des jeunes de L'Anse-au-Clair.

Les cinq écoles du CSFP sont de catégorie «petite» selon le Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. En 2013-2014, il y avait 25 élèves à l'École Boréale (Happy Valley-Goose Bay), 28 élèves au Centre éducatif l'ENVOL (Labrador City), 48 élèves à l'École Notre-Dame-du-Cap (Cap Saint-Georges), 85 élèves à l'École Sainte-Anne (La Grand'Terre), et 172 élèves à l'École des Grands-Vents (Saint-Jean).

Le budget total du CSFP était de \$7 074 544 en 2013-2014. Les états financiers se trouvent dans l'annexe B.

Pour l'année scolaire 2013-2014, le Conseil d'administration du CSFP était composé de huit conseillers, avec deux postes étaient vacants.

CONSEILLERS DU CSFP (en date du 30 juin 2014)	
Nom	Région
Ali Chaisson	Saint-Jean
Brenda LeFrançois	Saint-Jean
Crystal Benoit	Péninsule de Port-au-Port
Edna Hall	Péninsule de Port-au-Port
Eileen Rafuse	Péninsule de Port-au-Port
Vacant	Péninsule de Port-au-Port
Brian Lee	Labrador Ouest
Yves Bastien	Labrador Ouest
Dinah Pitre-Payne	Labrador Est
Vacant	Labrador Est



Pour l'année scolaire 2012-2013, le personnel du CSFP se répartissait comme suit :

PERSONNEL DU CSFP, 2012-2013			
Catégories:	Femmes	Hommes	Total:
Bureau du CSFP	3	3	6
Enseignants	34	13	47
Directions d'écoles	4	1	5
Autres	18	6	24
Total	59	23	82

SECTEURS D'ACTIVITÉ DU CSFP

Le Conseil scolaire francophone provincial a deux secteurs d'activité :

1. Programmes et services, maternelle à la 12^e année

Les écoles francophones offrent les programmes et les cours prescrits ou approuvés par le ministère de l'Éducation, de la maternelle à la 12^e année. L'année qui précède leur entrée à la maternelle, les écoles francophones offrent aux enfants la possibilité de suivre le programme, destiné à les préparer à la maternelle.

2. Le transport

Le Conseil scolaire francophone provincial est responsable du transport des élèves de leur maison, aller et retour, en conformité aux politiques du ministère de l'Éducation.



CONTRIBUTION DES PARTENAIRES DU CSFP

Pour atteindre les buts de son plan stratégique, le CSFP travaille avec les partenaires suivants :

1. Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de Terre-Neuve-et-Labrador
Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance est responsable de veiller au respect de la *Loi scolaire, 1997*, qui définit les rôles et responsabilités des conseils scolaires. Le Ministère détermine les programmes d'apprentissage et élabore les politiques administratives et éducatives qui s'appliquent aux conseils scolaires. Ces derniers sont imputables au ministère de l'Éducation pour la gestion de leurs programmes et services, ainsi que pour la gestion et l'administration de leurs ressources humaines et financières. Environ 86,1 % du budget total du CSFP provient du ministère de l'Éducation.
2. Patrimoine Canada
Patrimoine Canada est le ministère fédéral responsable de négocier l'entente fédérale/provinciale pour les programmes de langues officielles en éducation (PLOÉ) avec la province de Terre-Neuve-et-Labrador. Cette entente assure le financement des services et des programmes supplémentaires requis pour l'enseignement dans la langue de la minorité, et pour la promotion de la langue française et des cultures francophones. Environ 12,1 % du budget total du CSFP provient de cette entente. Le reste du budget du CSFP (1,8 %) provient de la location des espaces au Centre scolaire et communautaire des Grands-Vents et au Centre scolaire et communautaire Sainte-Anne.
3. Organismes francophones.
Au niveau provincial, des ententes avec la Fédération des parents francophones de Terre-Neuve-et-Labrador (FPFTNL) sont toujours en vigueur pour la mise en œuvre des programmes de francisation communautaire; avec l'Association communautaire de St-Jean (ACFSJ) pour l'opération du Centre scolaire et communautaire des Grands-Vents; avec l'association régionale de la côte ouest (ARCO) pour l'opération du Centre scolaire et communautaire Ste-Anne.
4. Autres partenaires.
L'entente avec le Labrador School Board pour le transport scolaire à Happy Valley-Goose Bay et Labrador City demeure en vigueur. De plus, une entente avec la Commission scolaire du Littoral est maintenue pour que les élèves francophones de la région de L'Anse-au-Clair puissent fréquenter l'école Mgr Scheffer, à Lourdes-de-Blanc-Sablon, au Québec.



FAITS SAILLANTS AU CSFP

Augmentation de la clientèle

En 2013-2014, le CSFP a augmenté sa clientèle scolaire de 3 %. Cette augmentation concerne principalement l'école des Grands-Vents de St-Jean. Globalement la clientèle scolaire est passée de 348 élèves à 358 cette année.

Développement de la technologie

En 2013-2014, le CSFP a poursuivi l'intégration de la technologie dans ses écoles, en mettant en place un projet d'iPad dans les classes primaires de toutes les écoles. Le CSFP a acheté 83 iPads pour tous les enseignants du primaire et pour l'équivalent du plus grand groupe primaire de chaque école. En exploitant des applications, comme Pic Collage, Book Creator, Dessine-moi and Simple Mind, les enseignants ont élaboré des projets et des activités qui permettaient aux élèves de réaliser des résultats d'apprentissage dans toutes les matières. L'iPad est aussi utile comme moyen de différenciation de l'enseignement et de l'évaluation. L'intérêt dans les écoles est manifeste face à cette technologie, et cette initiative fut très bien accueillie autant par les enseignants que par les élèves.

PowerSchool

En 2013-2014, le CSFP a continué la mise en place du système de gestion des élèves PowerSchool. Toutes les écoles étaient rendues à la première étape de la mise en place complète, incluant l'inscription des élèves, l'élaboration des horaires et les absences.



LES OBJECTIFS DU CSFP POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2013-2014

Trois enjeux ont servi de lignes directrices pour déterminer les activités du CSFP du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2014. Ces enjeux sont :

1. l'amélioration de la qualité de l'éducation en français;
2. les communications;
3. l'amélioration de l'efficacité organisationnelle.

Enjeu 1 : L'amélioration de la qualité de l'éducation en français

Le Conseil scolaire francophone provincial s'efforce d'assurer que la qualité de l'éducation offerte dans ses écoles est excellente. Étant donné la situation du CSFP (la réalité géographique, les écoles rurales, les petites écoles, les classes à multi-niveaux), la majorité de ses enseignants sont généralistes. Afin d'offrir un environnement d'apprentissage de la plus haute qualité, et pour soutenir les enseignants, il est primordial que les enseignants aient à leur disposition tout ce qu'il faut pour l'enseignement et l'évaluation. En dépit de la réalité du grand nombre de généralistes, le CSFP doit diversifier l'offre de cours, surtout au secondaire. Il est aussi essentiel que le CSFP poursuive la mise en place des technologies de l'information et de la communication dans toutes ses écoles, pour que les élèves s'épanouissent dans un environnement qui reflète l'apprentissage au 21^e siècle. Les activités du CSFP qui assurent la haute qualité de l'éducation soutiennent l'enjeu stratégique du ministère de l'Éducation que « *Educational foundations are enhanced for each student through the primary, elementary and secondary system* », notamment les éléments qui touchent le rendement scolaire et les services aux élèves.

But 1 : En date du 30 juin 2014, le CSFP aura amélioré la qualité et la quantité des services éducatifs.

Mesure : La qualité et la quantité des services éducatifs sont améliorées.

Indicateurs :

- Accès aux services éducatifs amélioré
- Services du développement de l'identité culturelle améliorés
- Utilisation des technologies modernes améliorée

Indicateur: Accès aux services éducatifs amélioré

Entre 2011 et 2014, le CSFP a amélioré l'accès aux services éducatifs pour ses élèves. En 2011-12, le CSFP a mené des consultations auprès d'autres districts scolaires francophones et des établissements d'apprentissage francophones. Des discussions ont eu lieu à l'occasion



de la participation des représentants du CSFP à des réunions nationales d'enseignants et d'administrateurs de districts scolaires et d'établissements d'apprentissage francophones publics. La participation à ces conférences et formations a permis au CSFP de développer des connaissances à propos du développement des compétences langagières des élèves, l'apprentissage par la technologie, et l'intégration de la culture à travers le programme scolaire. Les enseignants ont partagé leurs apprentissages à travers le réseau afin d'améliorer les services éducatifs offerts aux élèves. Les enseignants étaient mieux équipés à intégrer la technologie à l'enseignement, notamment le tableau blanc interactif et l'iPad, ce qui a augmenté l'engagement des élèves et a fourni aux enseignants d'autres outils pour le développement du vocabulaire chez les élèves. En 2012-2013, le CSFP a mis en place un document d'appui pour le programme de francisation, un soutien offert aux élèves dont le niveau de français est à développer pour acquérir des habiletés langagières en français, ce qui leur permettra de cheminer dans leurs apprentissages. Le document permettra d'uniformiser et de mieux organiser les services en francisation. On y trouve des exemples de stratégies et d'activités pour l'acquisition langagière, ainsi que des suggestions de matériel et de sites web qui soutiennent l'acquisition du français. En 2013-2014, le CSFP a collaboré avec le Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour mettre en place les programmes de musique (M à la 6^e) et l'Art (intermédiaire), et on a offert un nouveau cours, Métiers spécialisés 1236, à l'École Sainte-Anne. Le bureau administratif a fait la demande de traduction/adaptation des programmes d'études de ces cours, et a facilité la participation d'enseignants à des apprentissages professionnels (comme un institut de musique en été). Le CSFP a aussi embauché un orthophoniste pour 2013-2014 qui offre des services dans toutes les écoles du district.

Indicateur: Improved cultural identity development services

L'un des mandats du CSFP est le développement de l'identité culturelle des élèves en tant que francophones. De 2011 à 2014, le CSFP a amélioré les services de développement de l'identité culturelle des élèves. En 2011-12 des enseignants de chaque région du district ont assisté à des congrès nationaux qui traitaient des sujets tels que l'intégration de la culture à travers le curriculum, l'engagement des élèves à la création de partenariats école-communauté et l'appréciation et le développement chez les élèves de leur identité francophone. Le 24 février 2012, le CSFP a offert une formation en construction identitaire aux cinq directions d'école. Cette formation a mis l'accent sur le rôle des directions d'école comme agents du développement de l'identité culturelle francophone, ainsi que sur les moyens d'intégrer le développement de l'identité culturelle des élèves au curriculum. Les éléments examinés lors de cette formation ont été utilisés pour aider à améliorer les services de développement de l'identité culturelle au niveau de l'école. Le principal bénéfice est que les enseignants ont compris que les activités culturelles doivent être ancrées dans le curriculum, plutôt que d'être des «événements isolés». Ceci était clé pour insuffler les différents programmes avec des éléments de la culture francophone. En 2012-2013, par exemple, les étudiants inscrits au cours *Expérience de la musique 2230* ont composé et enregistré une chanson qui reflétait l'histoire de leur communauté. Dans un autre projet,



des élèves de l'intermédiaire ont fait de la recherche à propos des symboles de la francophonie et des personnes importantes à l'histoire de leur communauté. Utilisant les renseignements, les élèves ont créé une murale illustrant cette histoire.

Indicateur: Utilisation des technologies modernes améliorées

De 2011 à 2014, le CSFP a amélioré l'utilisation des technologies modernes à travers le district. En 2011-2012, plusieurs enseignants ont assisté à des congrès nationaux dont le thème était l'utilisation de la technologie. Un de ces congrès, tenu en avril 2012, traitait de l'intégration de la technologie à la pédagogie du 21^e siècle. Les enseignants ont eu l'occasion de participer à des ateliers à propos de l'intégration des appareils mobiles (tablette, téléphone intelligent), des communautés d'apprentissage, de l'utilisation des technologies pour faciliter l'apprentissage de la langue et la réalisation de projets transdisciplinaires, ainsi que de l'utilisation des technologies pour faciliter l'apprentissage professionnel. Les enseignants ont partagé leurs apprentissages avec les collègues lors de réunions pédagogiques, en utilisant les médias sociaux et en faisant des présentations en ligne. En 2011-2012, le CSFP a augmenté l'utilisation des technologies moderne pour la formation des enseignants la avec la mise en place du réseau de vidéoconférence du CSFP. En septembre 2011, quelques 30 enseignants on reçu une formation sur l'utilisation des tableaux blancs interactifs en salle de classe. En 2012-2013, le CSFP a mis en place un réseau de discussion et d'échange via Skype et Microsoft Lync, ce qui a amélioré les occasions de communication entre enseignants. En 2013-2014, le CSFP a amélioré l'accès à la technologie des élèves, avec la mise en place d'initiatives et de cours utilisant la technologie. Le CSFP a fourni aux classes primaires des iPad pour combler les résultats d'apprentissage, tout en augmentant la différenciation dans un milieu d'apprentissage du 21^e siècle. Avant la mise en place du projet de technologie des iPad, les enseignants ont fait de la formation avec une formatrice d'Apple et avec une consultante-direction d'école.

On peut constater, donc, pour la période représentée par ce rapport, le CSFP a réussi à améliorer la quantité et la qualité des services éducatifs.

Objectif pour 2013-2014

En date du 30 juin 2014, le CSFP aura évalué la qualité de ses services éducatifs.

Mesure : Évalué la qualité des services éducatifs

Indicateurs :

- Évalué la mise en application des descriptions de cours/matières et plans d'évaluation de cours
- Continué les consultations avec le ministère de l'Éducation sur des perspectives d'amélioration du choix de cours



- Mise en place de davantage d'initiatives et de cours basés dans les technologies de l'information et de communication

Indicateur : Évalué la mise en application des descriptions de cours/matières et plans d'évaluation de cours

Les descriptions de cours sont un outil qui sert à planifier l'enseignement et l'évaluation, et comprennent le contenu du cours (en lien avec les résultats d'apprentissage), la répartition du temps pour chaque thème sur l'année scolaire, les ressources autorisées et l'évaluation. La mise en place des descriptions de cours pour chaque cours de l'intermédiaire et du secondaire en 2013-2014 a assuré que toutes les écoles utilisaient les mêmes critères d'évaluation et que l'enseignement et l'évaluation de chaque cours étaient organisés selon les résultats d'apprentissage. Le développement d'évaluations communes a manifesté la réussite de cet indicateur. Des comités d'enseignants, en collaboration avec les coordonnatrices de programmes, ont élaboré des examens et des évaluations de fin d'année en français, maths, sciences humaines, sciences et anglais en se servant des descriptions de cours. Comme les enseignants s'étaient servi des descriptions de cours pour planifier le contenu et les compétences à développer, dans le délai de temps identifié dans les descriptions, il y avait moins de différences à la fin de l'année par rapport au contenu, ressources utilisées et moyens d'évaluation. Les enseignants ajustaient leur enseignement au cours de l'année en se référant aux descriptions de cours. Les descriptions de cours sont devenus, donc, un élément clé à la planification annuelle des enseignants.

Indicateur : Continué les consultations avec le ministère de l'Éducation sur des perspectives d'amélioration du choix de cours

Le CSFP a continué ses consultations avec le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance dans le but d'augmenter l'offre de cours au secondaire, notamment en ligne. Les discussions avec le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance nous laissent croire que l'offre de cours qui rencontreront mieux les besoins particuliers du CSFP, comme en culture, puisse s'améliorer.

La collaboration avec le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a permis que les élèves de toutes les écoles aient accès aux cours prescrits de musique (m à 6^e) et l'art (intermédiaire). Enfin, en 2013-2014, un nouveau cours, Métiers spécialisés 1236 a été offert à l'École Sainte-Anne; tous les élèves des niveau I et III y ont réussi. Ce cours fera partie de l'offre de cours en 2014-2015.

Indicateur : Mise en place de davantage d'initiatives et de cours basés dans les technologies de l'information et de la communication

En 2013-2014, le CSFP a fourni à chaque école des iPad pour les classes primaires. En utilisant des applications, come Book Creator, Pic Collage et iMovie, les élèves ont créé des projets qui rencontraient des résultats d'apprentissage de plusieurs matières. Des



applications, tel Simple Mind, ont permis aux élèves de développer des compétences à organiser l'information. Le niveau de motivation et d'engagement des élèves était évident, ce qui s'est manifesté dans une amélioration de performance. L'intégration de l'iPad a permis aux enseignants d'intégrer des principes de différenciation à l'enseignement et à l'évaluation dans un milieu scolaire du 21^e siècle. Pour assurer une mise en place efficace du projet, les enseignants avaient fait de la formation avec une formatrice d'Apple et une consultante-directrice d'école.

Le CSFP a embauché une orthophoniste à temps plein en janvier 2013. Elle se sert de Lync, un logiciel de communication, pour ses interventions avec les élèves à travers le réseau.

Enjeu 2 : La communication

En milieu minoritaire linguistique, les écoles francophones sont essentielles à la survie à l'épanouissement des communautés francophones. Malgré la qualité de l'éducation offerte par le CSFP, et l'article 23 de la Charte des droits et libertés du Canada, plusieurs parents ne se prévalent pas, actuellement, de leur droit, pour leur enfant, à cette éducation en français. Dans une perspective d'information tant pour le droit à l'éducation en français, le CSFP doit promouvoir les écoles francophones aux francophones et aux parents ayants-droits, afin de maintenir, et surtout d'augmenter, les inscriptions. Le CSFP s'est servi de divers moyens de communication, imprimés et électroniques, pour réaliser cet objectif.

La promotion des écoles francophones se fait dans le but d'augmenter le nombre d'élèves et les ressources. Augmenter les inscriptions dans les écoles du CSFP est essentiel non seulement à la survie des écoles du CSFP, mais aussi à l'offre de cours et de programmes qu'il pourra faire aux élèves.

La communication et la promotion des écoles visent aussi l'amélioration des rapports école-communauté, qui sont fondamentaux aux communautés desservies par le CSFP. Ces rapports sont essentiels au mandat des écoles francophones de développer l'identité culturelle des élèves. C'est dans cette perspective que la communication demeure une priorité pour le CSFP en 2013-2014.

But 2 : En date du 30 juin 2014, le CSFP aura amélioré la communication avec les ayants droit, les nouveaux arrivants, les parents et le public.

Mesure : La communication est améliorée.

Indicateurs :

- Des outils de communication pour les ayants droit élaborés et mis en œuvre
- Des sites internet du Conseil scolaire francophone provincial et des écoles améliorés



- Le nombre d'items publicitaires des écoles francophones dans les différents médias est augmenté.

Indicateur: Des outils de communication pour les ayants droit élaborés et mis en œuvre

Les outils de communication pour les ayants droit ont été élaborés et mis en œuvre entre 2011 et 2014. En 2011-2012, le CSFP a développé et approuvé des outils de communication destinés aux parents ayants droit avec de jeunes enfants et aux immigrants. Au printemps 2012, le CSFP a activement soutenu des journées « portes ouvertes » dans les écoles de la péninsule Port-au-Port pour les parents qui seraient intéressés à inscrire leurs enfants aux écoles. Le CSFP a aussi développé et diffusé une chronique scolaire dans le journal francophone provincial *Le Gaboteur*, pour faire la promotion du district et de ses écoles. En 2012-2013, le site web du conseil scolaire et celui de chaque école ont été améliorés et mis à jour. Ces activités ont permis à élargir la promotion du CSFP, non seulement au niveau communautaire francophone, mais aussi au niveau provincial. Ainsi, le CSFP réussit à communiquer davantage avec les ayants droit et les immigrants pour les inciter à inscrire leurs enfants à ses écoles. En 2013-2014, le CSFP a développé un nouveau dépliant de renseignements sur le CSFP et les critères d'admission, qui a été distribué à toutes les écoles.

Indicateur: Des sites internet du Conseil scolaire francophone provincial et des écoles améliorés

De 2011-2014, le CSFP a amélioré son site internet et celui de chacune des écoles. En 2011-2012, le CSFP a signé un contrat de refonte des sites web du CSFP et de ses écoles avec la firme DC Media de Saint-Jean. La nouvelle plateforme retenue est *Wordpress*. Reconnue pour sa simplicité, cette plateforme facilitera grandement la prise en charge des sites Internet des écoles par les écoles elles-mêmes. Désormais, les sites pourront être mis à jour sans que le personnel des écoles ait à faire appel aux ressources limitées du centre administratif du CSFP. Le CSFP a poursuivi l'amélioration des sites web en 2012-2013, alors que le format et le contenu du site du CSFP, et de celui de chaque école, ont été refaits. Les direction d'école et les enseignants qui s'occuperaient des sites des écoles ont fait une formation afin de s'assurer de la gestion locale des sites web, pour qu'ils soient des outils de communication efficace entre les écoles et le bureau administratif du CSFP et entre les écoles et les communautés qu'elles desservent.

Indicateur : Le nombre d'items publicitaires des écoles francophones dans les différents médias est augmenté.

Entre 2011 et 2014, le CSFP a augmenté la publicité de ses écoles dans les médias. En 2011-2013, le CSFP a fait la promotion des écoles francophones avec une chronique scolaire dans le journal francophone provincial *Le Gaboteur*. De plus, le CSFP a apporté son soutien à l'initiative de ce journal de faire paraître, à chaque semaine, des articles en français dans le



quotidien anglophone de Saint-Jean, *The Telegram*, ainsi que des chroniques hebdomadaires à la première chaîne de la radio de la Société Radio-Canada à Halifax. Le CSFP a aussi mis à jour les renseignements présentés à d'autres sites, dont le portail de la Fédération des francophones de Terre-Neuve-et-Labrador.

En tout, grâce aux initiatives des trois dernières années, le CSFP a réussi à améliorer la communication avec les nouveaux arrivants, les parents et le public.

Objectif pour 2013-2014 :

En date du 30 juin 2014, le CSFP aura évalué et modifié ses outils de communication.

Mesure : Aura évalué et modifié les outils de communication

Indicateurs :

- Aura produit et distribué un document d'informations pour les ayants droit
- Aura révisé et modifiés des outils de communication

Indicateur : Aura produit et distribué un document d'informations pour les ayants droit

Le CSFP a distribué aux écoles des informations à propos des critères d'admission pour les parents ayants droit. Ce document a été préparé par la Fédération nationale des conseils scolaires francophones, et inclut des renseignements qui sont aussi disponibles aux sites web du CSFP. Il est important de diffuser de telles informations pour que les parents soient au courant de l'éducation en français langue première pour y inscrire leurs enfants.

Indicateur : Aura révisé et modifiés des outils de communication

Le CSFP s'efforce de se servir des outils de communication qui exploite les technologies du 21^e siècle. Les sites web des écoles et du district sont tenus à jour, et les réunions du conseil d'administration sont toujours diffusées en direct au site web. De plus, les écoles se servent de Facebook comme moyen de communication avec la communauté. En date de 2013-2014, le CSFP ne se sert plus de vidéoconférence pour la communication entre le bureau administratif et les écoles. Le CSFP privilégie Microsoft Lync pour les réunions avec les écoles, ce qui permet de la communication efficace. À titre d'exemple, au cours du printemps 2014, les coordonnatrices de programmes ont rencontré régulièrement les enseignants de l'intermédiaire et du secondaire pour préparer les évaluations de fin d'année. En plus, des groupes d'enseignants se sont servis de cet outil de communication pour partager des stratégies et des ressources.



Enjeu 3 : L'amélioration de l'efficacité de l'organisation

Une organisation comme le CSFP se doit de s'assurer que le district soit organisé de façon efficace afin d'offrir aux élèves la meilleure qualité d'enseignement et d'apprentissage que possible. Un des défis que le CSFP a réussi à surmonter en 2013-2014 était de combler tous les postes de coordination au bureau administratif, et de ce fait, on a assuré le soutien pour les enseignants à la mise en œuvre de tous les programmes scolaires.

Les organisations efficaces s'engagent à la révision et l'évaluation des ses politiques et procédures de façon régulière. Pour un conseil scolaire, cette pratique doit se faire aux volets administratifs et pédagogiques, pour s'assurer que les pratiques s'alignent aux normes de pratiques actuelles. Une autre caractéristique des organisations efficaces est que toutes ses activités soient liées aux initiatives stratégiques, identifiées dans le plan stratégique du conseil scolaire et dans le plan de développement de chaque école.

En 2013-2014, le CSFP a continué à améliorer son efficacité organisationnelle.

But 3 : En date du 30 juin 2014, le CSFP aura amélioré son efficacité organisationnelle.

Mesure : L'efficacité de l'organisation est améliorée.

Indicateurs :

- Des politiques et procédures administratives améliorées
- L'organisation du centre administratif est améliorée.
- Les descriptions de tâches du personnel du bureau administratif sont ajustées.
- La formation continue pour le personnel du bureau administratif et des conseillers est améliorée.
- Une stratégie de recrutement et de rétention du personnel est élaborée.

Indicateur : Des politiques et procédures administratives améliorées

Entre 2011 et 2014, le CSFP a amélioré ses politiques et procédures administratives. En 2012-2013, le bureau administratif du CSFP a évalué toutes ses politiques et procédures, et a apporté des révisions aux directives suivantes : la sécurité des élèves; l'utilisation des appareils mobiles; l'administration de médicaments; l'achat de matériel; l'inventaire du matériel; le respect en milieu de travail; le milieu de travail sans parfum; et le traitement des plaintes. La mise à jour des directives et des procédures s'est poursuivie en 2013-2014. Toutes les mises à jour ont été communiquées aux écoles, et sont disponibles au site web du conseil scolaire. En 2013-2014, le CSFP a élaboré de nouvelles directives et procédures pour l'évaluation des élèves. De plus, la directive et les procédures pour l'évaluation du personnel enseignant ont été développés et mises à l'essai. Ces directives et procédures ont été



développés à la lumière des normes de pratiques actuelles et définissent les critères d'évaluation. Par exemple, pour le personnel enseignant, le CSFP a laissé tomber le modèle basé sur l'observation et a adopté un modèle axé sur l'engagement des enseignants à de l'apprentissage professionnel afin de développer des compétences spécifiques pour améliorer l'enseignement et l'apprentissage des élèves.

Indicateur : L'organisation du centre administratif est améliorée.

L'organisation du centre administratif a été améliorée au cours de la période 2011-2014. En 2012-2013, un consultant de l'extérieur a effectué une analyse des opérations du bureau administratif. L'analyse comprenait une étude des pratiques organisationnelles et des entretiens individuels avec tous les membres du personnel du bureau administratif. C'est ainsi qu'une nouvelle approche hiérarchique et communicationnelle a été présentée et expliquée au personnel administratif du CSFP, incluant les directions d'écoles. En 2013-2014, le CSFP a réussi à combler le poste de coordination de sciences/maths/technologie, ce qui assure du soutien pédagogiques aux enseignants, notamment ceux du primaire et de l'élémentaire qui sont souvent des généralistes et n'ont pas fait d'études de spécialisation dans ces matières-là. Ceci assure que l'enseignement se fait en fonction des résultats d'apprentissage, et que les enseignants aient accès à du soutien pédagogique (contenu et stratégies d'enseignement). Le CSFP a aussi assuré une présence administrative à la péninsule Port-au-Port, où se trouve le bureau de la coordonnatrice de français/sciences humaines. Ainsi, elle est à proximité de deux des écoles, dont une avec le plus grand nombre d'élèves au secondaire, et peut offrir du soutien direct aux enseignants de ces écoles-là.

Indicateur : Les descriptions de tâches du personnel du bureau administratif sont ajustées.

Les descriptions de tâches et de responsabilités de chaque poste ont été révisées et ajustées en 2012-2013, suite à des recommandations du rapport élaboré par des consultants. Ainsi, les tâches et les responsabilités de chaque poste sont clairement définies pour les employés.

Indicateur : La formation continue pour le personnel du bureau administratif et des conseillers est améliorée.

Pour la période 2011-2014, le CSFP a amélioré la formation continue pour le personnel du bureau administratif et les conseillers. En 2011-2012, le CSFP a tenu des discussions avec le personnel du bureau administratif par rapport aux divers aspects de leurs postes. De plus, des membres du bureau administratif ont suivi des cours de deuxième cycle, vers l'obtention de la maîtrise. Aussi en 2011-2012 les membres du conseil d'administration ont participé à trois formations sur la gouvernance du système d'enseignement en français langue première, avec un consultant de la firme Raymond Chabot Grant Thornton. En 2012-2013, le CSFP a entamé la mise en place de PowerSchool avec une formation des directions et des secrétaires des deux écoles « pilotes », École Notre-Dame-du-Cap et École des Grands-Vents.



La formation des autres écoles s'est faite en 2013-2014. En 2012-2013, les directions des écoles ont fait de la formation du modèle du développement de l'école, et en 2013-2014, toutes les écoles étaient impliquées à la mise en œuvre du développement de l'école. Ce processus a permis aux écoles de mieux cibler leurs besoins d'apprentissage professionnel. Par exemple, le plan de développement de deux des écoles a identifié des besoins d'apprentissage professionnel en littératie et en technologie. Les formations, organisées selon ces besoins spécifiques, ont permis aux enseignants de développer et de mettre en pratique des compétences et des stratégies.

Indicateur : Une stratégie de recrutement et de rétention du personnel est élaborée.

De 2011-2014, le CSFP a complété du travail à l'élaboration d'une stratégie de recrutement et de rétention du personnel. En 2011-2012, le CSFP a identifié les facteurs clé qui rendent plus difficiles le recrutement et la rétention du personnel. Le CSFP est confronté à de grands défis en ce qui concerne le recrutement du personnel enseignant en raison d'une pénurie majeure de personnel enseignant et de personnel de soutien de langue française, surtout dans les écoles en milieu rural. À cause d'autres enjeux, le CSFP n'a pu faire d'autre travail à l'atteinte de cet indicateur. Toutefois, le recrutement et la rétention du personnel enseignant demeurent une priorité pour le CSFP, car des enseignants qualifiés sont essentiels à la qualité des services éducatifs.

Objectif pour 2013-2014 :

En date du 30 juin 2014, le CSFP aura continué la mise en place d'activités visant l'amélioration de l'efficacité organisationnelle.

Mesure : Aura poursuivi la mise en place d'initiatives visant l'amélioration de l'efficacité organisationnelle

Indicateurs :

- La révision et la mise à jour des directives, politiques et procédures auront été continuées.
- L'organisation du bureau administratif aura été améliorée.
- Aura initié le développement d'une stratégie de recrutement et de rétention du personnel

Indicateur : La révision et la mise à jour des directives, politiques et procédures auront été continuées.

Le CSFP a continué la révision et la mise à jour des politiques, directives et procédures. En 2013-2014, la directive et les procédures de l'évaluation des enseignants et des directions



d'école (révisées en 2012-2013) étaient mises à l'essai dans toutes les écoles. On a adopté la directive et les procédures à la fin de l'année scolaire 2013-2014 pour la mise en place en 2014-2015.

En 2013-2014, la directive et les procédures de l'évaluation des élèves étaient révisées/développées. On a officialisé les descriptions de cours pour tous les cours à l'intermédiaire et au secondaire. Les procédures pour l'évaluation des élèves étaient développées et, en consultation avec les directions d'école, révisées pour la mise à l'essai en 2014-2015. On consultera les enseignants au début de l'année scolaire 2014-2015.

Indicateur : L'organisation du bureau administratif aura été améliorée.

En 2013-2014, le CSFP a amélioré l'organisation du bureau administratif. Le CSFP a maintenant trois coordonnateurs. Avec les fonds du Programme des langues officielles en éducation (PLOÉ), le CSFP a embauché une coordonnatrice de maths/sciences, basée au bureau administratif à Saint-Jean. Ainsi, le CSFP assure que les enseignants aient le soutien pédagogique nécessaire d'une spécialiste, pas seulement l'administration (c'est -à-dire, la distribution de l'information). Le CSFP a aussi comblé le poste de l'adjointe exécutive, ce qui représente une plus grande efficacité pour des activités de gestion, telles la correspondance et l'organisation de réunions. Les secrétaires des écoles ont suivi une formation sur Microsoft Excel et sur les bases de la comptabilité. Ceci représente une meilleure efficacité en ce qui concerne les pratiques de comptabilité pour les écoles.

Indicateur : Aura initié le développement d'une stratégie de recrutement et de rétention du personnel

Le CSFP n'a pas initié le développement d'une stratégie de recrutement et de rétention du personnel en 2013-2014. Certes, le manque de progrès ne reflète pas l'importance d'une telle stratégie. En tant que petite organisation, le CSFP fait toujours face à des défis dans ce domaine. Pour développer une stratégie de recrutement et de rétention du personnel, il faut avoir recours à l'expertise d'un professionnel de ressources humaines, que le CSFP n'a pas parmi ses effectifs. Le personnel de gestion/d'administration limité du CSFP veut dire que le temps qu'on pourrait consacrer au développement d'une stratégie de recrutement et de rétention du personnel est, aussi, très limité.



FAITS SAILLANTS PAR ÉCOLE

École Boréale : Les élèves ont toujours accès à une distribution gratuite de lait quotidiennement. Les élèves ont participé aux différents concours de la dictée PGL, ainsi qu'au concours provincial d'art oratoire. De plus, les élèves ont participé au concours *Maths en herbe* en juin. Un cours de violon était aussi offert aux élèves. Finalement, les jeunes ont eu accès à différentes activités physiques.

École Notre-Dame-du-Cap : En plus d'offrir la programmation officielle, l'école a aussi offert des cours d'accordéon et de peinture (avec un artiste local et la collaboration de l'ARCO – l'Association régionale de la côte ouest) aux jeunes de l'école. En collaboration avec le ministère de l'Éducation, une Semaine de l'apprentissage par le jeu a été mise en place, en lien aussi avec les parents. Finalement, avec la collaboration de quatre enseignants, des sports ont été offerts pendant toute l'année scolaire en parascolaire.

École Ste-Anne : Les arts et la musique ont aussi pris une place importante à l'école Ste-Anne, que ce soit en collaboration avec le ministère de l'Éducation par l'entremise du PLOÉ, ou avec l'ARCO. De plus un projet, Monsieur Vert, a permis de sensibiliser les jeunes aux enjeux environnementaux pour l'avenir. Finalement, quatre jeunes de l'école ont participé aux activités du Festival jeunesse de l'Acadie, à Truro en Nouvelle-Écosse.

École des Grands-Vents : À l'école des Grands-Vents aussi la culture occupe une place importante, avec deux groupes d'harmonie, qui permettent à deux groupes de jeunes de s'exprimer musicalement. L'école fait aussi place à des activités sportives, comme le patin et la natation. Finalement l'école est bien impliquée avec ses partenaires pour des activités communautaires, incluant l'Association communautaire francophone de Saint-Jean, pour le Festival du vent, et le School Lunch Association.

Centre éducatif l'Envol : De nouveau cette année, l'école de Labrador City a offert une panoplie d'activités physiques (piscine, sortie neige), culturelles (guitare, activités avec l'association francophone). L'école a aussi accueilli le Concours d'art oratoire du CSFP en mars 2013.



ANNEXE A

Duties of boards

75. (1) A board shall
- (a) organize and administer primary, elementary and secondary education within the district;
 - (b) provide for the instruction of students either by the establishment of a program in its schools or by making an arrangement with another board or with another educational body in Canada ;
 - (c) determine policy for the effective operation of primary, elementary and secondary schools in the district;
 - (d) ensure that policies and guidelines issued by the minister relating to special education for students are followed in schools under its jurisdiction;
 - (e) ensure adequate supervision of all students enrolled in its schools during the period for which the board is responsible for those students;
 - (f) develop a policy on employment equity and a plan for implementing the policy;
 - (g) appoint and dismiss employees;
 - (h) appoint and assign duties of teachers;
 - (i) adopt personnel policies which shall follow the personnel administration procedures of the government of the province, with the necessary changes, unless other policies are approved, in writing, by the minister;
 - (j) formulate policies for evaluating employees;
 - (k) arrange for the bonding of the assistant director of finance and administration and other persons employed by the board whose duties include the collecting, receiving or depositing of money belonging to the board;
 - (l) purchase or otherwise acquire, subject to the prior written approval of the minister, real property that it requires;
 - (m) ensure that those programs or courses of study, including courses in religious education, and the materials prescribed or approved by the minister are followed in the schools under its control;
 - (n) ensure that each school within its district maintains adequate program and performance standards;
 - (o) establish policies for student evaluation and student promotion;
 - (p) establish priorities for school construction, maintenance and repair and make recommendations to the minister;
 - (q) make known to the public and enlist the support of the public for board policies and programs;
 - (r) transmit to the minister all records and returns required by this Act and other reports and returns that the minister may require;
 - (s) where the board considers it necessary, arrange for a system of transportation of students to and from schools;
 - (t) where arrangements are made by it for the transportation of students, ensure that all vehicles engaged in carrying students to and from school are
 - (i) in good mechanical condition,



- (ii) have adequate liability insurance, and
 - (iii) that an appropriate bus safety program is offered to students who are transported by bus;
 - (u) insure and keep insured all its buildings and equipment and obtain insurance indemnifying it against liability in respect of a claim for damages or personal injury;
 - (v) admit, at all reasonable times and subject to the terms of an agreement between it and the Memorial University of Newfoundland, a student enrolled in the Faculty of Education or School of Physical Education and Athletics at that University to a school under its control for the purpose of observation and the practice of teaching;
 - (w) admit, at all reasonable times and subject to the terms of an agreement between it and a college or institute, a student enrolled in a training program for student assistants, to a school under its control for the purpose of observation and activities associated with a work term;
 - (x) organize and administer a school in an institution, where directed to do so by the minister;
 - (y) comply with a policy directive of the minister; and
 - (z) immediately inform the minister in writing of a vacancy in the position of director or assistant director.
- (2) Notwithstanding paragraph (1)(g), an emergency supply shall not be employed or appointed to teach without the permission of the minister.
- (3) A board shall be responsible to the minister for the expenditure of public funds, the conduct of programs of instruction, and evaluation required by the minister and for the maintenance of adequate program and performance standards in schools in the district.

1997 cS-12.2 s75

Powers of boards

76. (1) A board may
- (a) employ persons that the board considers necessary for its operations and to carry out its objects;
 - (b) enter into agreements for the purpose of carrying out its functions under this Act;
 - (c) permit a school building under its control to be used outside of school hours, where this does not interfere with the regular conduct of the school;
 - (d) assess a person or group a fee for use of a school under paragraph (c);
 - (e) require a student, believed by a teacher to be suffering from a communicable disease or a physical or mental condition which might endanger an employee of the board or other students, to be examined by a medical practitioner or other professional person appointed or approved by the board and, upon the recommendation of the medical practitioner or that other professional person, exclude that student from school until a certificate acceptable to the board is obtained from a medical practitioner or that other professional person permitting that student to return to school, but an exclusion or extension of an



- exclusion shall be reviewed by the board within 25 school days;
- (f) by notice, in writing, require an employee or other person to undergo a physical examination by a medical practitioner appointed or approved by the board or a psychological examination by 2 medical practitioners or 2 psychologists registered under the Psychologists Act and to submit a certificate acceptable to the board signed by the medical practitioners or psychologists setting out the conclusions regarding the physical or mental health of that employee or person;
 - (g) summarily dismiss an employee or other person who within 14 days from the date of receiving a notice under paragraph (f) has not made a reasonable attempt to obtain the examination;
 - (h) where a certificate submitted to a board under paragraph (f) shows that an employee or other person's physical or mental health would be injurious to an employee of the board or the students, direct the employee or other person to take sick leave or other earned leave or, where he or she has no sick leave or other earned leave or the sick leave or other earned leave is exhausted, require the employee or other person to take unpaid leave;
 - (i) suspend from work, with or without pay, an employee or other person who is charged with an offence that in the opinion of the board would make that employee or other person unsuitable to perform his or her duties;
 - (j) provide, subject to the written permission of the parent of the student concerned and in conjunction with the appropriate officials responsible for traffic control in the area, a system of school patrols in which a student may assist in the control of motor vehicle traffic on highways or elsewhere so far as the traffic may affect a student going to or from the school;
 - (k) raise money, subject to the prior written approval of the minister, upon its corporate credit and for the purpose of the board;
 - (l) sell or lease property for the purpose of the board, subject to the prior written approval of the minister;
 - (m) levy a fee for the transportation of students; and
 - (n) become a member of a provincial association of school boards and pay a required membership fee.
- (2) Notwithstanding section 75 or subsection (1) of this section, a board may close a school only after the parents of students affected have been given an opportunity to make representations to the board.

1997 cS-12.2 s76

Composition of conseil scolaire

95. (1) The conseil scolaire, not exceeding 12 trustees, shall be elected by the voting members of the conseils d'ecole established under section 102 from among the voting members.
- (2) Notwithstanding subsection (1),
- (a) employees of the conseil scolaire;
 - (b) a person who has a contract with, or an interest in a contract with, the conseil



scolaire; and

- (c) unless prior written approval is given by the minister, employees of the department of the government responsible for education are not eligible for election to the conseil scolaire.
- (3) The number of trustees to be elected by each conseil d'ecole shall be set and may be changed by order of the minister on the recommendation of the conseil scolaire.
- (4) Notwithstanding subsection (3), the first elected conseil scolaire shall comprise 10 trustees elected as follows:
 - (a) 4 from the conseil d'ecole de Port au Port;
 - (b) 2 from the conseil d'ecole de l'ouest du Labrador ;
 - (c) 2 from the conseil d'ecole de l'est du Labrador ; and
 - (d) 2 from the conseil d'ecole de St. John's .
- (5) The conseil scolaire shall be elected not later than 30 days after the election of the conseils d'ecole under section 102.

1997 cS-12.2 s95

Building funds

100. The minister shall pay out money voted by the Legislature for the construction, recommendations of the conseil scolaire.

Conseil d'ecole - voting members

102. (1) There shall be a conseil d'ecole responsible for each French first language school.
- (2) The number of elected members comprising a conseil d'ecole, not exceeding 9, and each school for which the conseil d'ecole is responsible, shall be set and may be changed by order of the minister on the recommendation of the conseil scolaire.
 - (3) Notwithstanding subsection (2), the first elected
 - (a) conseil d'ecole de Port au Port shall be responsible for each French first language school located in Mainland and Cape St. George;
 - (b) conseil d'ecole de l'ouest du Labrador shall be responsible for each French first language school located in Labrador City or Wabush;
 - (c) conseil d'ecole de l'est du Labrador shall be responsible for each French first language school located in Happy Valley - Goose Bay; and
 - (d) conseil d'ecole de St. John's shall be responsible for each French first language school located in St. John's .
 - (4) A parent of
 - (a) a student enrolled in a French first language school;
 - (b) a child registered to attend a French first language school; and
 - (c) a child who is eligible under this Act to be registered to attend a French first language school and who is not registered in another school may vote in an election of members to a conseil d'ecole responsible for that school.
 - (5) A candidate for election to a conseil d'ecole shall be
 - (a) at least 18 years of age;
 - (b) a citizen of Canada or a lawful resident of Canada ;



- (c) a resident of the province; and
 - (d) nominated by a person eligible to vote in an election of members to that conseil d'ecole.
- (6) The principal of or a teacher in a French first language school is not eligible to be a candidate for election under this section to the conseil d'ecole responsible for that school.
- (7) The director of the conseil scolaire is not eligible to be a candidate for election to a conseil d'ecole.
- (8) Where fewer members are elected to a conseil d'ecole than the number set by order of the minister, the minister shall on the recommendation of the conseil scolaire or the interim conseil scolaire established under section 114 appoint the number necessary to satisfy the order.
- (9) A member elected or appointed to a conseil d'ecole under this section shall be a voting member of the conseil d'ecole.
- (10) The election of members to a conseil d'ecole shall be held at the same time as board elections are held under section 53 or at the time the minister directs on the recommendation of the conseil scolaire and the term of office of a member elected to a conseil d'ecole shall be the same as that of a trustee.

1997 cS-12.2 s102



ANNEXE B

États financiers

CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
NON-CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS
JUNE 30, 2014

BANDNER COOMBS
WINSOR COOMBS COPY
PLEASE SIGN AND RETURN

CONTENTS

	PAGE
Management Report	1
Independent Auditor's Report	2
Non-Consolidated Statement of Financial Position	3
Non-Consolidated Statement of Operations and Change in Accumulated Surplus	4
Non-Consolidated Statement of Change in Net Debt	5
Non-Consolidated Statement of Cash Flows	6
Notes to Non-Consolidated Financial Statements	7
Non-Consolidated Schedules	14
Supplementary Information	23

Management Report

Management's Responsibility for the Financial Statements

The financial statements of School District have been prepared by management in accordance with Canadian public sector accounting standards and provincial reporting legislation and the integrity and objectivity of these statements are management's responsibility. Management is also responsible for all of the notes to the financial statements and schedules, and for ensuring that this information is consistent, where appropriate, with the information contained in the financial statements.

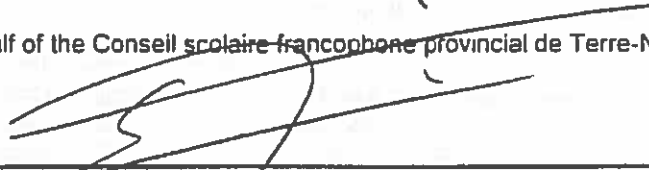
Management is also responsible for implementing and maintaining a system of internal controls to provide reasonable assurance that reliable financial information is produced.

The Board of Directors of the Conseil scolaire francophone provincial (called the "Board") is responsible for ensuring that management fulfills its responsibilities for financial reporting and internal control and exercises these responsibilities through the Board. The Board reviews internal financial statements on a periodic basis and external audited financial statements yearly.

The external auditors, Gardner Coombs Winsor Coombs, conduct an independent examination, in accordance with Canadian generally accepted auditing standards, and express their opinion on the financial statements. The external auditors have full and free access to financial management of the School District and meet when required.

The accompanying independent Auditor's Report outlines their responsibilities, the scope of their examination and their opinion on the School Board's financial statements.

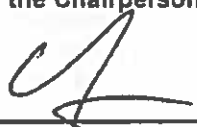
On behalf of the Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador:



Signature of the Chairperson of the Board - Mr. Ali Chaisson

le 4 nov. 2014

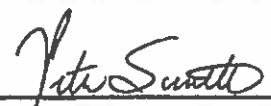
Date Signed



Signature of the Director of Education - Mr. Claude Giroux

4 nov 2014

Date Signed



Signature of the Assistant Director Education (Finance & Administration) - Mr. Peter Smith

le 3 nov. 2014

Date Signed

Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador

65, chemin R-dge | Saint Jean (NL) | A1B 4P5 | Telephone (709) 722-6324 | Telecopieur (709) 722-6325 | www.csfp.nl.ca | conseil@csfp.nl.ca

INDEPENDENT AUDITORS' REPORT

To the Members of Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador

We have audited the accompanying non-consolidated financial statements of Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador, which comprise the statement of financial position as at June 30, 2014 and the non-consolidated statements of operations, and accumulated surplus, change in net debt and cash flows for the year then ended, and a summary of significant accounting policies and other explanatory information.

Management's Responsibility for the Non-consolidated Financial Statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of these non-consolidated financial statements in accordance with Canadian Public Sector Accounting Standards, and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

Auditor's Responsibility

Our responsibility is to express an opinion on these non-consolidated financial statements based on our audit. We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that we comply with ethical requirements and plan and perform the audit to obtain reasonable assurance about whether the non-consolidated financial statements are free from material misstatement.

An audit involves performing procedures to obtain audit evidence about the amounts and disclosures in the non-consolidated financial statements. The procedures selected depend on the auditor's judgment, including the assessment of the risks of material misstatement of the non-consolidated financial statements, whether due to fraud or error. In making those risk assessments, the auditor considers internal control relevant to the entity's preparation and fair presentation of the non-consolidated financial statements in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the entity's internal control. An audit also includes evaluating the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates made by management, as well as evaluating the overall presentation of the non-consolidated statements.

We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our audit opinion.

Opinion

In our opinion, the non-consolidated financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador as at June 30, 2014, and the results of its operations, the change in its net debt and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian Public Sector Accounting Standards.

St. John's, Newfoundland and Labrador

October 24, 2014


Chartered Accountants

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
NON-CONSOLIDATED STATEMENT OF FINANCIAL POSITION
JUNE 30, 2014**

FINANCIAL ASSETS

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Bank	\$ 78,792	\$ 99,396
Short Term Investments	209,500	309,500
Accounts Receivable (Note 8)	658,617	827,001
HST Receivable	<u>32,991</u>	<u>28,808</u>
	<u>979,900</u>	<u>1,264,705</u>

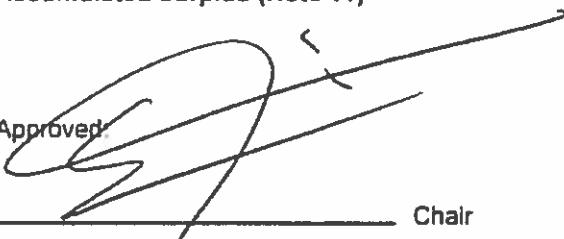
FINANCIAL LIABILITIES

Due to the Government of Newfoundland and Labrador	182,700	233,327
Accounts Payable and Accruals (Note 9)	57,719	72,739
Summer Pay Liability (Note 4)	501,489	676,248
Deferred Revenue	77,097	61,136
Repayable Deposits (Note 6)	10,280	10,139
Employee Future Benefits		
Accrued Severance Pay (Note 12)	601,408	521,220
Accrued Sick Leave (Note 7)	469,568	433,079
Other (Note 13)	<u>110,376</u>	<u>76,828</u>
	<u>2,010,637</u>	<u>2,084,716</u>
Net Debt	<u>(1,030,737)</u>	<u>(820,011)</u>

NON-FINANCIAL ASSETS

Capital Assets (Schedule 7)	8,633,674	8,927,689
Prepaid Expenses (Supp. Info 1)	<u>10,071</u>	<u>14,154</u>
	<u>8,643,745</u>	<u>8,941,843</u>
Accumulated surplus (Note 11)	<u>\$ 7,613,008</u>	<u>\$ 8,121,832</u>

Approved:



Chair



Director of Education

See accompanying notes to the financial statements

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
NON-CONSOLIDATED STATEMENT OF OPERATIONS AND ACCUMULATED SURPLUS
JUNE 30, 2014**

	<u>Budget 2014</u>	<u>Actual 2014</u>	<u>Actual 2013</u>
Revenue (Schedule 1)			
Provincial Government Grants	\$ 7,041,044	\$ 7,111,206	\$ 7,824,504
Grants - Official Languages in Education Projects	1,030,913	1,024,252	1,067,717
Ancillary Services	147,200	146,830	145,050
Miscellaneous	<u>1,800</u>	<u>13,514</u>	<u>10,945</u>
Total revenue	<u>8,220,957</u>	<u>8,295,802</u>	<u>9,048,216</u>
Expenditures			
Administration (Schedule 2)	546,194	547,371	523,526
Instruction (Schedule 3)	4,856,000	5,165,851	4,855,917
Operations and Maintenance (Schedule 4)	1,132,750	1,352,804	1,930,777
Pupil Transportation (Schedule 5)	505,000	548,689	509,302
Ancillary Services & Miscellaneous (Schedule 6)	233,600	252,407	249,864
Pupil Services - Official Languages in Education Projects (Schedule 8)	815,615	759,039	843,583
Community Programs - Official Languages in Education Projects (Schedule 9)	<u>181,798</u>	<u>178,465</u>	<u>181,798</u>
Total expenditure	<u>8,270,957</u>	<u>8,804,626</u>	<u>9,094,767</u>
Excess Expenditures over Revenue	(50,000)	(508,824)	(46,551)
Accumulated Surplus, Beginning of Year	<u>8,121,832</u>	<u>8,121,832</u>	<u>8,168,383</u>
Accumulated Surplus, End of Year (Note 11)	<u>\$ 8,071,832</u>	<u>\$ 7,613,008</u>	<u>\$ 8,121,832</u>

See accompanying notes to the financial statements

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
NON-CONSOLIDATED STATEMENT OF CHANGE IN NET DEBT
JUNE 30, 2014**

	<u>Budget 2014</u>	<u>Actual 2014</u>	<u>Actual 2013</u>
Excess of expenses over revenue	\$ (50,000)	\$ (508,824)	\$ (46,551)
Acquisition of tangible capital assets	-	(157,623)	(432,288)
Amortization of tangible capital assets	412,800	451,639	432,207
Net change in prepaid expenses	<u>-</u>	<u>4,082</u>	<u>(3,789)</u>
Change in net debt	362,800	(210,726)	(50,421)
Net debt, beginning of year	<u>(820,011)</u>	<u>(820,011)</u>	<u>(769,590)</u>
Net assets (debt), end of year	<u>\$ (457,211)</u>	<u>\$ (1,030,737)</u>	<u>\$ (820,011)</u>

See accompanying notes to the financial statements

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
NON-CONSOLIDATED STATEMENT OF CASH FLOWS
YEAR ENDED JUNE 30, 2014**

Cash from (used for)	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Operating Transactions		
Excess of expenditures over revenue	\$ (508,824)	\$ (46,551)
Items not affecting cash		
Amortization	451,639	432,207
Accounts receivable	168,384	(173,861)
HST receivable	(4,183)	(719)
Prepaid expenses	4,083	(3,788)
Due to Government of Newfoundland and Labrador	(50,627)	58,711
Accounts payable and accruals	(15,020)	(31,221)
Repayable deposits	141	421
Summer pay liability	(174,759)	208,755
Accrued severance pay	80,188	69,439
Accrued sick leave	36,489	36,717
Other employee future benefits	33,548	2,409
Deferred revenue	<u>15,960</u>	<u>8,842</u>
	<u>37,019</u>	<u>561,361</u>
Capital asset transactions		
Government purchase - modular classrooms	-	(374,541)
Additions to capital assets	<u>(157,623)</u>	<u>(57,747)</u>
	<u>(157,623)</u>	<u>(432,288)</u>
Investing activities		
Short term investments	<u>100,000</u>	<u>-</u>
Increase (decrease) in cash	(20,604)	129,073
Cash (bank indebtedness), beginning of year	<u>99,396</u>	<u>(29,677)</u>
Cash (bank indebtedness), end of year	\$ <u>78,792</u>	\$ <u>99,396</u>

See accompanying notes to the financial statements

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS
YEAR ENDED JUNE 30, 2014**

1. Nature of Operations

The Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador (CSFP or "the Board") is the sole public Francophone school board in Newfoundland and Labrador. According to Article 23 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms, the CSFP provides French-first-language education to the children of eligible right-holders. The Board services the entire province of Newfoundland and Labrador and it possesses the same authority as the English public school board of the province, but with an extra mandate to promote the French language and culture.

2. Significant Accounting Policies

The accompanying financial statements have been prepared in accordance with Canadian generally accepted accounting principles for the public sector which are represented by standards issued by the Public Sector Accounting Board (PSAB) of the Canadian Institute of Chartered Accountants (CICA).

A summary of significant accounting policies adopted by the Board is as follows:

- a) These financial statements are prepared on a non-consolidated basis. These financial statements do not include school based financial activities which would consist of revenues, expenses and net assets controlled by school administrations.
- b) The Board's main source of funding is derived from Government of Newfoundland and Labrador, Department of Education ("the Department"). The Department provides funding for operations, transportation, capital expenditures and teacher salaries and severance pay. Funding is included in revenue on the accrual basis and when the related expenditures have been incurred with the exception of funding for the severance pay, sick leave and executive paid leave. In these three cases, funding is recorded when the severance is paid to employees (see Note 12), when sick leave is taken (Note 7) or when paid leave is taken by executives (see Note 13). Funding designated for specific purposes, for which criteria has not been met, is deferred and included in revenue when the related expenditures have been incurred.
- c) Capital asset additions are recorded at full cost and are amortized over their useful lives.
- d) Capital assets are amortized using the straight line method based on the following number of years:

School Buildings	40 years
Furniture	10 years
Equipment	10 years
Computers	4 years
- e) The School Board has acquired, in certain cases, land for its buildings without cost. In other cases, the Board obtained authorization to use the land without ownership, as long as the properties are used for educational purposes. Finally, in cases where the land is Board property and value determinations were not possible, fair market values were not recorded.

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS
YEAR ENDED JUNE 30, 2014**

- f) The Government of Newfoundland and Labrador processes the payrolls and remits the source deductions directly to the appropriate agencies for all principals, teachers, student assistants, board management and program coordinators. The amounts recorded in the financial statements represent gross salaries and employee benefits as reported by the Department for the year.
- g) All permanent employees of the Board are covered by pension plans administered by the Government of Newfoundland and Labrador. Contributions to these plans are required from both the employee and the Board. Post retirement obligations to employees are the responsibility of the Government of Newfoundland and Labrador. For pensions, employer contributions are recognized in the accounts on a current basis.
- h) Employees are entitled to severance benefits as stipulated in their conditions of employment. The right to be paid severance pay vests with employees with nine years of continual service with the CSFP or another public sector employer. Severance is payable when the employee ceases employment with the CSFP and the public sector. The severance benefit obligation has been actuarially determined using assumptions based on management's best estimates of future salary and wage changes, employee age, years of service, the probability of voluntary departure due to resignation or retirement, the discount rate and other factors. Discount rates are based on the Province's long-term borrowing rate. Actuarial gains and losses are recognized over time, per the actuarial calculation, through the non-consolidated statement of operations.
- i) Employees of the CSFP are entitled to sick pay benefits which accumulate but do not vest. In accordance with Public Sector Accounting for post-employment benefits and compensated balances, the CSFP recognizes the liability in the period in which the employee renders service. The obligation is actuarially determined using assumptions based on management's best estimates of the probability of use of accrued sick leave, future salary and wage changes, employee age, the probability of departure, retirement age, the discount rate and other factors. Discount rates are based on the Province's long-term borrowing rate. Actuarial gains and losses are recognized over time, per the actuarial calculation, through the non-consolidated statement of operations.
- j) In preparing the financial statements for the Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador, management is required to make estimates and assumptions that affect the reported amount of assets and liabilities at the date of the financial statements and the reported amounts of revenues and expenses during the period. Actual results could differ from these estimates.

Examples of significant estimates include:

- the liability for Employee Future Benefits
- providing for amortization of tangible capital assets
- the estimated useful lives of assets

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS
YEAR ENDED JUNE 30, 2014**

3. Financial Instruments

The Board's financial instruments consist of cash, short term investments, accounts receivable, accounts payable and employee benefits payable. It is management's opinion that the Board is not exposed to significant interest rate, currency or credit risk arising from these financial instruments.

The carrying value of the Board's financial instruments approximate fair values.

4. Summer Pay Liability

The Board records a vacation (summer) pay liability for teachers in the District. This liability relates to teacher's salaries earned during the school year but not fully paid to teachers until subsequent to June 30. Accordingly, the Board has recorded teachers' vacation pay receivable of \$501,489 in Accounts Receivable (2013 - \$676,248).

5. Insurance Subsidy

The cost of insuring school properties is incurred by the Provincial Government and no amount has been recorded in these financial statements to reflect this cost.

6. Repayable Deposits

The School Board collects performance bonds from suppliers for the provision of multi-year heating, ventilation and air conditioning maintenance contracts as well as for multi-year snow clearing contracts. These deposits earn interest at market rates. The balance as at June 30, 2014 is payable as follows:

2014	\$	2,780
2015		6,000
2016		<u>1,500</u>
Total:	\$	<u>10,280</u>

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS
YEAR ENDED JUNE 30, 2014**

7. Employee Future Benefits - Accrued Sick Leave

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Accrued benefit liability, beginning of year	\$ 433,079	\$ 396,362
Benefits expense		
Current service cost	60,174	60,756
Interest expense	17,591	14,681
Amortization of loss in period	772	2,005
Benefits paid	<u>(42,048)</u>	<u>(40,725)</u>
Total accrued benefit liability, end of year	469,568	433,079
Unamortized actuarial experience loss (gain)	<u>13,649</u>	<u>7,754</u>
Total accrued benefit obligation	<u>483,217</u>	<u>440,833</u>
Accrued benefit liability according to employee groups		
Teachers	412,999	379,073
Board employees	40,094	38,549
Student assistants	<u>16,475</u>	<u>15,457</u>
Total accrued benefit liability, end of year	\$ <u>469,568</u>	\$ <u>433,079</u>

The significant actuarial assumptions used in measuring the accrued sick leave and benefits expenses are as follows

	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Discount rate - benefit cost (%)	3.70	3.91	3.40
Rate of compensation increase			
Teachers - less than 10 yrs service		7.25%	
Teachers - more than 10 yrs service		4.00%	
Student assistants		4.00%	
Board employees		4.00%	

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS
YEAR ENDED JUNE 30, 2014**

8. Accounts Receivable	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Provincial government	\$ 3,136	\$ 73,405
Provincial government - Summer pay - teachers	501,489	676,248
Provincial government - Transportation	58,674	-
Federal government	11,521	32,663
Rent	54,906	7,463
Interest	536	963
Travel advances and miscellaneous	300	4,875
Provincial government construction grants	<u>28,055</u>	<u>31,384</u>
	<u>\$ 658,617</u>	<u>\$ 827,001</u>
9. Accounts Payable and Accrued Liabilities	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Trade payables	\$ 26,025	\$ 40,122
Accrued liabilities	22,000	32,617
Accrued salaries and benefits payable	<u>9,694</u>	<u>-</u>
	<u>\$ 57,719</u>	<u>\$ 72,739</u>
10. Expenses by Object	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Salary	\$ 5,401,509	\$ 5,290,332
Employee benefits	1,010,246	909,026
Supplies and services	1,550,607	2,065,526
Contract services and fees	237,958	266,891
Training	90,857	80,794
Rentals	61,422	49,575
Amortization	451,640	432,205
Interest	<u>387</u>	<u>418</u>
	<u>\$ 8,804,626</u>	<u>\$ 9,094,767</u>

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS
YEAR ENDED JUNE 30, 2014**

11. Breakdown of Accumulated Surplus	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Year end composition		
Restricted reserve - Centre des Grands-Vents (Note 14)	\$ 61,863	\$ 63,000
Net investment in capital assets	8,633,674	8,921,867
Unfunded accrued sick leave (Note 7)	(469,568)	(433,079)
Unfunded accrued employee severance pay (Note 12)	(545,906)	(439,633)
Unfunded paid leave - executive (Note 13)	(80,785)	(53,913)
Operating accumulated surplus	<u>13,730</u>	<u>63,590</u>
Total accumulated surplus	\$ <u>7,613,008</u>	\$ <u>8,121,832</u>
12. Employee Future Benefits - Accrued Severance Pay	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Accrued benefit liability, beginning of year	\$ 521,220	\$ 451,781
Benefits expense		
Current service cost	91,271	98,656
Interest expense	21,906	17,037
Amortization of loss in period	1,169	4,082
Benefits paid	<u>(34,158)</u>	<u>(50,336)</u>
Accrued benefit liability, end of year	601,408	521,220
Unamortized actuarial loss (gain)	<u>23,487</u>	<u>10,468</u>
Accrued benefit obligation, end of year	<u>624,895</u>	<u>531,688</u>
Accrued benefit liability according to employee groups		
Teachers	499,428	400,066
Board employees	95,743	116,783
Student assistants	<u>6,237</u>	<u>4,371</u>
Total accrued benefit liability, end of year	\$ <u>601,408</u>	\$ <u>521,220</u>

The significant actuarial assumptions used in measuring the accrued sick leave and benefits expenses are as follows:

	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Discount rate - benefit cost (%)	3.70	3.91	3.40
Rate of compensation increase			
Teachers - less than 10 yrs service		7.25%	
Teachers - more than 10 yrs service		4.00%	
Student assistants		4.00%	
Board employees		4.00%	

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS
YEAR ENDED JUNE 30, 2014**

13. Employee Future Benefits - Other

Paid leave for executive staff and vacation pay benefits payable for Board office administration staff, school secretaries and janitorial staff are recorded in accordance with the benefit rates applicable to these groups.

Other employee future benefits is comprised of the following:

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Executive staff paid leave	\$ 80,785	\$ 53,913
Employee vacation pay	<u>29,591</u>	<u>22,915</u>
	<u>\$ 110,376</u>	<u>\$ 76,828</u>

14. Reserve

In accordance with leases with the tenants of the Centre scolaire et communautaire des Grand-Vents in St. John's, the CSFP maintains a reserve constituted of funds that management has designated as restricted for the future purchase of computer equipment and major renovations to this building.

15. Comparative Figures

Some of the comparative figures have been reclassified to conform to the current year's presentation.

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
SCHEDULE 1 - REVENUES
YEAR ENDED JUNE 30, 2014**

	<u>Budget 2014</u>	<u>Actual 2014</u>	<u>Actual 2013</u>
Revenues			
Grants - Official Languages in Education			
Regular projects	\$ 997,413	\$ 967,413	\$ 1,027,354
Official language monitor	<u>33,500</u>	<u>56,839</u>	<u>40,363</u>
	<u>1,030,913</u>	<u>1,024,252</u>	<u>1,067,717</u>
Provincial government grants			
Regular operating grants	1,542,894	1,510,776	1,622,206
Acquisition of capital assets - buildings and land	410,000	-	374,541
Major renovations to buildings	-	89,057	661,707
Special grants			
Communication tech (Powerschool)	20,000	12,792	10,918
Other	11,000	249,971	226,575
Salaries and benefits			
Director and Assistant Director	279,650	273,063	242,010
Regular teachers	3,915,000	3,986,721	3,814,237
Substitute teachers	150,000	192,238	206,510
Student assistants	110,000	139,750	99,227
Senior Education Officer	120,000	116,058	98,006
Pupil transportation			
Contracted	<u>482,500</u>	<u>540,780</u>	<u>468,567</u>
	<u>7,041,044</u>	<u>7,111,206</u>	<u>7,824,504</u>
Ancillary Services			
Revenues from rental of residences	9,700	10,350	6,351
Revenues from rental of schools and facilities - Grand-Vents	112,500	111,480	113,699
Other rental - ARCO - West Coast	<u>25,000</u>	<u>25,000</u>	<u>25,000</u>
	<u>147,200</u>	<u>146,830</u>	<u>145,050</u>
Miscellaneous			
Interest on investments	1,300	1,398	1,286
Recoveries of expenditures	-	12,116	8,453
Other - sundry	<u>500</u>	<u>-</u>	<u>1,206</u>
	<u>1,800</u>	<u>13,514</u>	<u>10,945</u>
Total revenues	<u>\$ 8,220,957</u>	<u>\$ 8,295,802</u>	<u>\$ 9,048,216</u>

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
SCHEDULE 2 - ADMINISTRATION EXPENDITURES
YEAR ENDED JUNE 30, 2014**

	<u>Budget 2014</u>	<u>Actual 2014</u>	<u>Actual 2013</u>
Salaries and benefits			
Director and Assistant Director	\$ 279,650	\$ 300,851	\$ 245,744
Board office personnel	77,950	79,442	98,243
Office supplies	5,000	2,676	3,968
Replacement furniture and equipment	5,000	3,441	3,389
Postage	5,000	4,035	3,796
Telephone/internet	17,000	13,328	15,568
Office equipment rentals and repairs	10,000	9,888	10,138
Bank charges	4,000	3,626	3,891
Office rental	5,000	-	-
Repairs and maintenance - office buildings	3,000	2,551	2,761
Travel	17,500	19,691	14,431
Board meeting expenses	40,000	26,790	31,034
Professional fees	28,500	48,212	28,651
Advertising - recruitment	12,500	1,967	17,543
Membership dues	18,750	11,177	18,818
Municipal service fees	1,500	-	996
Relocation expenses	-	-	7,863
Miscellaneous	544	100	246
Amortization	12,800	15,015	14,614
Training	2,500	3,831	1,832
Assurance	-	750	-
Total administrative expenditures	\$ <u>546,194</u>	\$ <u>547,371</u>	\$ <u>523,526</u>

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
SCHEDULE 3 - INSTRUCTIONAL EXPENDITURES
YEAR ENDED JUNE 30, 2014**

	<u>Budget 2014</u>	<u>Actual 2014</u>	<u>Actual 2013</u>
Instructional salaries (gross)			
Teachers' salaries			
Regular	\$ 3,300,000	\$ 3,368,845	\$ 3,226,326
Substitutes	150,000	185,070	186,012
Senior Education Officer	120,000	116,447	98,006
Board pay	4,500	492	-
Employee benefits - general	540,000	576,106	546,320
Employee benefits - sick leave and severance	-	142,672	86,511
School secretaries - salaries and benefits	177,000	176,352	195,379
Payroll tax	75,000	80,409	75,936
Other - salary and benefits - program coordinators	140,000	123,909	118,559
Other - salary and benefits - student assistants	<u>110,000</u>	<u>109,513</u>	<u>88,306</u>
	<u>4,616,500</u>	<u>4,879,815</u>	<u>4,621,355</u>
Instructional materials			
General supplies	21,500	21,913	17,989
Teaching aids	<u>27,750</u>	<u>39,868</u>	<u>38,387</u>
	<u>49,250</u>	<u>61,781</u>	<u>56,376</u>
Instructional furniture and equipment			
Replacement	26,500	18,720	27,473
Rentals and repairs	<u>7,750</u>	<u>6,932</u>	<u>7,720</u>
	<u>34,250</u>	<u>25,652</u>	<u>35,193</u>
Instructional staff travel			
Program co-coordinators	5,000	-	-
Teachers' travel	16,500	20,257	20,707
In-service and conferences	<u>2,500</u>	<u>-</u>	<u>1,437</u>
	<u>24,000</u>	<u>20,257</u>	<u>22,144</u>
Other instructional costs			
French monitor program	37,500	62,054	44,037
Inclusion - support services	10,000	35,039	6,412
Secretaries - training	7,000	4,078	1,920
Secretaries - travel	2,500	1,386	1,045
Secretaries - equipment	4,000	3,065	-
Kinderstart	1,000	593	1,500
PowerSchool	20,000	12,829	8,489
Art workshop	<u>-</u>	<u>1,978</u>	<u>641</u>
	<u>82,000</u>	<u>121,022</u>	<u>64,044</u>
Amortization	<u>50,000</u>	<u>57,324</u>	<u>56,805</u>
Total instruction expenditures	<u>\$ 4,856,000</u>	<u>\$ 5,165,851</u>	<u>\$ 4,855,917</u>

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
SCHEDULE 4 - OPERATIONS AND MAINTENANCE EXPENDITURES (SCHOOLS)
YEAR ENDED JUNE 30, 2014**

	<u>Budget 2014</u>	<u>Actual 2014</u>	<u>Actual 2013</u>
Salaries - janitorial	\$ 245,000	\$ 261,854	\$ 302,388
Salaries - maintenance	79,250	91,769	95,244
Electricity	150,000	163,353	163,968
Municipal service fees/garbage removal	17,000	20,997	20,087
Telephone	26,000	23,101	25,131
Vehicle operating and travel	24,000	23,230	19,133
Janitorial supplies	19,000	17,740	15,743
Janitorial equipment	2,500	647	2,898
Minor repairs and maintenance - buildings	55,000	156,164	167,356
Major repairs and maintenance - buildings	-	89,057	661,707
Repairs and maintenance - equipment	81,500	36,811	11,007
Contracted services - janitorial	1,500	-	-
Snow clearing	80,000	93,631	88,772
Other - training	4,500	-	-
Other - security systems	2,500	1,853	1,987
Amortization	<u>345,000</u>	<u>372,597</u>	<u>355,356</u>
Total operations and maintenance	\$ <u>1,132,750</u>	\$ <u>1,352,804</u>	\$ <u>1,930,777</u>

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
SCHEDULE 5 - PUPIL TRANSPORTATION EXPENDITURES
YEAR ENDED JUNE 30, 2014**

	<u>Budget 2014</u>	<u>Actual 2014</u>	<u>Actual 2013</u>
Contracted services			
Regular Transportation	\$ 500,000	\$ 541,233	\$ 503,313
Extracurricular Busing	<u>5,000</u>	<u>7,456</u>	<u>5,989</u>
Pupil transportation expenditures	<u>\$ 505,000</u>	<u>\$ 548,689</u>	<u>\$ 509,302</u>

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
SCHEDULE 6 - ANCILLARY SERVICES AND MISCELLANEOUS EXPENDITURES
YEAR ENDED JUNE 30, 2014**

	<u>Budget 2014</u>	<u>Actual 2014</u>	<u>Actual 2013</u>
Ancillary Service Expenditures			
Operation of teachers' residences	\$ 48,600	\$ 49,710	\$ 41,324
Other - Community Centre operations	180,000	195,993	194,353
Amortization	<u>5,000</u>	<u>6,704</u>	<u>5,430</u>
Total ancillary services	<u>233,600</u>	<u>252,407</u>	<u>241,107</u>
Miscellaneous Expenditures			
Wordpress	-	-	5,000
Special project - Claquer des mots	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>3,757</u>
Total miscellaneous expenses	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>8,757</u>
Total ancillary services and misc. expenses	<u>\$ 233,600</u>	<u>\$ 252,407</u>	<u>\$ 249,864</u>

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
SCHEDULE 7 - DETAILS OF CAPITAL ASSETS
YEAR ENDED JUNE 30, 2014**

	Cost 2013	Additions 2014	Cost 2014	Accumulated Amortization 2014	Net Book Value 2014	Net Book Value 2013
Land and Sites						
Land and Sites	\$ 125,000	\$ -	\$ 125,000	\$ -	\$ 125,000	\$ 125,000
Buildings						
Schools	13,819,876	-	13,819,876	5,632,735	8,187,141	8,517,999
Administration	-	-	-	-	-	-
	<u>13,819,876</u>	<u>-</u>	<u>13,819,876</u>	<u>5,632,735</u>	<u>8,187,141</u>	<u>8,517,999</u>
Furniture and Equipment						
Schools	672,770	17,268	690,038	526,741	163,297	203,352
Administration	118,956	-	118,956	113,145	5,811	11,170
Other - Centre des Grands-Vents	54,304	12,732	67,036	42,100	24,936	18,908
	<u>846,030</u>	<u>30,000</u>	<u>876,030</u>	<u>681,986</u>	<u>194,044</u>	<u>233,430</u>
Computers						
Schools	413,289	114,898	528,187	419,533	108,654	35,495
Administration	241,281	12,725	254,006	235,171	18,835	15,765
	<u>654,570</u>	<u>127,623</u>	<u>782,193</u>	<u>654,704</u>	<u>127,489</u>	<u>51,260</u>
Total Capital Assets	<u>\$15,445,476</u>	<u>\$ 157,623</u>	<u>\$15,603,099</u>	<u>\$ 6,969,425</u>	<u>\$ 8,633,674</u>	<u>\$ 8,927,689</u>

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
SCHEDULE 8 - PUPIL SERVICES - OFFICIAL LANGUAGES IN EDUCATION PROJECTS
YEAR ENDED JUNE 30, 2014**

	<u>Budget 2014</u>	<u>Actual 2014</u>	<u>Actual 2013</u>
Language recovery	\$ 240,000	\$ 247,819	\$ 237,979
School programs coordination	120,000	106,528	77,629
Student support services	110,000	105,416	117,244
Art and cultural programming	56,115	46,766	99,548
Principal and teacher training	57,000	60,300	60,493
Promotion and communications services	46,000	50,356	50,768
Federal project administration	45,000	50,244	49,071
Technology support services	47,500	47,500	47,240
Teacher recruitment and retention	29,000	24,260	37,372
French professional services	30,000	14,225	31,072
Educational resource centre	5,000	5,625	9,847
School board governance	-	-	25,320
Classroom technology	<u>30,000</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Total pupil services - Official Languages in Education Projects	\$ <u>815,615</u>	\$ <u>759,039</u>	\$ <u>843,583</u>

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
SCHEDULE 9 - COMMUNITY PROGRAMS - OFFICIAL LANGUAGES IN
EDUCATION PROJECTS
YEAR ENDED JUNE 30, 2014**

	<u>Budget 2014</u>	<u>Actual 2014</u>	<u>Actual 2013</u>
Preschool program	\$ 75,356	\$ 71,386	\$ 72,719
After school programs	63,660	62,463	63,629
Family literacy - Port-au-Port peninsula	30,688	30,339	30,906
Saturday activity camp	<u>12,094</u>	<u>14,277</u>	<u>14,544</u>
Total community programs - Official Languages in Education Projects	\$ <u>181,798</u>	\$ <u>178,465</u>	\$ <u>181,798</u>

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
SUPPLEMENTARY INFORMATION
YEAR ENDED JUNE 30, 2014**

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
1. Prepaid Expenses		
Worker's compensation commission	\$ 5,571	\$ 8,260
Prepaid meeting expenses	350	1,844
Rental - damage deposit	<u>4,150</u>	<u>4,050</u>
Total prepaid expenses	<u>\$ 10,071</u>	<u>\$ 14,154</u>